



UNITAIRES

des Ardennes



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT- N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

EDITO

REFONDER L'ÉCOLE QU'ILS DISAIENT !..

Les premières mesures de la politique éducative du gouvernement montrent que l'État qui prétend investir dans la jeunesse et l'éducation n'y met pas les moyens et compte sur le dévouement de ses personnels pour assurer une cohésion et une efficacité minimale au système.

Et pour cause : contraints par une dette publique creusée honteusement par la droite au profit des plus aisés, le président et le gouvernement agissent principalement en donnant des gages aux acteurs du système financier et au patronat. L'objectif est de recréer le meilleur des mondes socio-économiques possibles, celui des glorieuses années de prospérité. En attendant que le monde économique reprenne confiance, les ménages doivent payer la facture. Les conditions de réussite des élèves et de travail des personnels doivent concrètement s'améliorer. Cela doit se traduire très clairement dès le budget 2014.

En cette rentrée scolaire, les améliorations attendues par les enseignant-es ne sont pas au rendez-vous. Les conditions d'exercice du métier et de la rentrée ne sont que trop peu modifiées par rapport aux années précédentes. Conjugées à la pression démographique, elles se sont même aggravées dans certains départements. Les effectifs des classes restent importants, les nouvelles mesures, tant sur les rythmes que sur les nouveaux dispositifs apportent un surcroît de travail et les collègues ont le sentiment de passer plus de temps à rendre compte qu'à agir. Le caporalisme doit cesser et la confiance doit être rendue aux équipes ce qui passe par l'arrêt des dispositifs de contrôle chronophage.

Ni attentisme, ni accompagnement, la bataille sur les rythmes a déjà mis en évidence que la mobilisation des enseignants pouvait mener à repousser les choix les plus mauvais (pause méridienne-garderie). Elle doit permettre d'imposer de véritables progrès pour les élèves et les personnels.

N° 186 - Sommaire
N° CPPAP : 1016 S 08017
Trimestriel : 3ème trimestre 2013
0,50 €

p 1 : Editorial
p 2 : Rythmes
p 3 : RIS
p 4 : 108 heures, ..., I.S.A.E
p 5 : Formation
p 6 : Programmes, Direction, Educ prioritaire
p 7 : Concertation, se syndiquer
p 8 : Bull. adhésion
Encart : FSU Champagne-Ardenne - calendrier 2013-2014

RETRAITES, EMPLOI, SALAIRES, SERVICES PUBLICS : CE N'EST PAS AUX SALARIÉS DE PAYER LA FACTURE LIBÉRALE !

Le projet de réforme Ayrault des retraites s'inscrit clairement dans la logique régressive construite par les réformes précédentes. Il se décline essentiellement par des mesures néfastes : seuls les salariés et les retraités payeraient cette réforme !

Le financement des retraites passe par l'apport de ressources nouvelles en répartissant différemment les richesses, par des créations massives d'emplois et une hausse des salaires.

Nous devons gagner sur les retraites en imposant d'autres choix conformes aux idéaux de solidarité et de justice ! Gagner la bataille du plein emploi, statutaire dans la Fonction publique ! Nous avons besoin de moyens pour réussir nos missions, de professionnels en nombre et formés. Gagner une réelle hausse des salaires ! Dans la Fonction publique, les salaires sont gelés, les prélèvements en hausse, et le projet de réformes des retraites (financé presque exclusivement par les salariés) ne permettra que des pensions de misère pour un temps de travail toujours plus long.

Nous devons convaincre que d'autres politiques nationales et européennes sont possibles. Cela peut se concrétiser avec une profession plus offensive et revendicative.

Jérôme Clad



A cette rentrée, le SNUipp-FSU a rendu public un premier bilan sur les nouveaux rythmes scolaires.

Il en ressort une grande diversité en matière d'organisation du temps scolaire et des inégalités en termes de contenus des activités proposées, d'encadrement des élèves et de coût pour les familles.

De nombreux dysfonctionnements sont apparus et les enseignants se retrouvent à gérer des difficultés qui ne relèvent pas de leur responsabilité.

Le SNUipp-FSU continue d'exiger la réécriture complète du décret sur l'aménagement du temps scolaire pour sortir du carcan actuel et permettre des dérogations prenant en compte les réalités locales, une concertation approfondie et la prise en compte obligatoire de l'avis des conseils d'école (cf. pétition en ligne). La réforme ne peut se faire sans et encore moins contre les enseignants.

Depuis le début du processus, la réforme des rythmes scolaires a été marquée par un manque de concertation et une précipitation de très mauvais augure pour sa mise en place concrète. D'ailleurs, cette réforme n'a pas convaincu, puisqu'au niveau national seulement 18,6 % des communes, 22,5% des écoles, et 22,3 % des élèves sont finalement concernés par une modification des rythmes scolaires.

Au niveau départemental, la réforme des rythmes s'applique depuis la rentrée de septembre dans 18,86 % des communes (avec école), 16,6 % des écoles et pour 17,9% des élèves. L'impréparation dans laquelle se fait cette réforme et la grande latitude donnée aux collectivités conduisent inévitablement à des organisations chaotiques et très inégalitaires.

Séduites par la promotion de cette réforme lors d'une réunion publique, plusieurs communes avaient décidé de l'appliquer dès la rentrée scolaire de 2013. Elles ont voulu se rétracter, face aux difficultés de mise en place de la modification des rythmes scolaires. En effet, ce n'est pas une mince affaire de trouver des personnels formés pour encadrer des activités péri-éducatives, organiser un ramassage en bus,...

Le DASEN, s'appuyant sur la première décision, a refusé ces reports, il a fait intervenir le Préfet pour que la comcom respecte son engagement.. Il faut quand même ne pas perdre de vue que la mise en place de la réforme est loin de faire l'unanimité sur le territoire et que chaque commune qui s'engage dès 2013 est la bienvenue. Notre département fait figure de mauvais élève en se positionnant largement pour un report à 2014, se situant en dessous de la moyenne nationale.

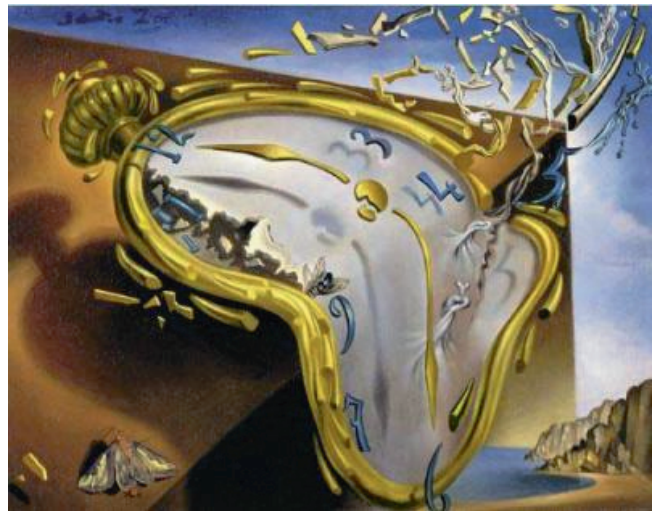
(Un arrêté publié au Journal officiel du 21 septembre élargit aux DASEN, DASEN adjoints, secrétaires généraux d'académie, directeurs de l'académie de Paris et au directeur du service interacadémique des examens et concours le bénéfice de la prime de fonctions et de résultats que la droite avait créée en 2008. Mais ne nous égarons pas, cela n'a rien à voir...)

Les activités péri-éducatives se résument, dans certains cas, à de la garderie. Dans les autres cas, les choix se font en fonction des budgets contraints dont disposent les mairies ou les communautés de communes. Les taux d'encadrement ont d'ailleurs été dégradés pour permettre une mise en place à moindre coût, mais au détriment de la qualité d'encadrement. De plus, il faut noter que dans les Ardennes, certaines communes ont fait appel aux enseignants afin d'assurer cet encadrement. Quelle qualification et quelle formation pour les

intervenants sur ce temps péri-éducatif ? Quels coûts pour les familles sachant que certaines municipalités ont mis en place un périscolaire payant par période pour l'élémentaire ?

Les horaires sont décidés dans certains endroits non en fonction du rythme des élèves mais en fonction du moindre coût pour les collectivités et pour les transports. C'est encore le cas dans les Ardennes. Dans une même commune, les horaires diffèrent entre la maternelle et l'élémentaire. La pause méridienne est allongée en maternelle afin d'optimiser la gestion du personnel municipal. Dans une autre commune, la réforme des rythmes a été faite en fonction des transports scolaires. Suite à l'allongement de la pause méridienne, certains collègues voient même leurs élèves s'endormir l'après-midi sur leur table notamment en maternelle.

Concernant le Projet Éducatif Territorial, là encore, la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 ne prévoit pas expressément la participation des enseignants au comité de pilotage qui doit l'encadrer. Nous voyons ainsi une réforme qui se décide et se met en place essentiellement entre les collectivités et l'administration de l'Éducation Nationale, laissant sur le bord de la route les équipes pédagogiques des écoles. Dans ce contexte de territorialisation rampante de l'Éducation, le SNUipp-FSU continue de défendre une Éducation qui doit rester Nationale. Le SNUipp-FSU restera combatif pour une réforme qui concilie réussite des élèves, conditions de travail des enseignants et transformation de l'école et vigilant pour défendre le Service Public d'Éducation, seul rempart contre les inégalités.



**Signez la pétition
nationale pour la
réécriture complète du
décret sur les rythmes**

<http://www.snuipp.fr/Rythmes-scolaires-on-petitionne>

Avancement / Retraites où va-t-on ?

Faisons le point pour agir...

Mercredi 9 octobre 2013

DE 8H45 À 11H45 AU SNUipp-FSU

à Charleville-Mézières

48, RUE VICTOR HUGO À CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Rythmes scolaires où va-t-on ?

Faisons le point pour agir...

Mardi 8 octobre 2013

DE 16H30 À 18H00

à Revin

LE LIEU SERA PRÉCISÉ SUR NOTRE SITE INTERNET

<http://08.snuipp.fr/>

& Mercredi 16 octobre

DE 8H45 À 11H45 AU SNUipp-FSU

48, RUE VICTOR HUGO À CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Deux RIS par année scolaire peuvent être déduites du temps des animations pédagogiques, ou de la journée de solidarité nationale, ou des 24 heures de concertation. Pour y participer, informez (ce n'est pas une demande d'autorisation d'absence) votre IEN à l'avance par simple lettre (le parchemin n'est pas obligatoire !) et déduisez ce temps de votre horaire hors présence des élèves.

MODÈLE DE LETTRE À L'IEN.

Nom, Prénom
École

à Mr le Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale
s/c de M (Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Éducation Nationale de

Date, lieu

En application des dispositions du Décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le ... octobre 2012.

Je vous saurai gré d'inclure ces trois heures dans mon contingent horaire de réunions (108 heures) et vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.

RECONQUÉRIR NOS DROITS SYNDICAUX

Les nouvelles modalités envisagées pour l'exercice du droit syndical des enseignants du premier degré proposent d'augmenter le nombre de demi-journées d'informations syndicales à trois par an et réduisent le délai d'information pour y participer à 48h. Le SNUipp-FSU en prend acte. Pour autant, le ministère continue de limiter le droit de se réunir au seul temps de concertation et de travail en équipe, ce qui est inacceptable.

Le SNUipp-FSU a été à l'initiative de l'interpellation unitaire (SNUipp, SE, SGEN, CGT) auprès du ministre demandant le retour à la possibilité d'organiser les RIS sur l'ensemble du temps de travail. Le SNUipp a décidé de lancer une campagne nationale de RIS sur l'intégralité du temps de service comprenant le temps élève sur la période du mois d'octobre.

Le SNUipp-FSU vient d'informer le ministère de cette initiative nationale. Faites-nous remonter les difficultés que vous rencontreriez le cas échéant.

Malgré la mise en œuvre des accords de rénovation du dialogue social, dans le 1er degré, des militants et personnels connaissent des restrictions importantes dans l'exercice de leurs droits syndicaux : limitation du droit à l'organisation des réunions d'information syndicale, limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service, non remplacement des agents usant de leurs droits, entrave au droit de grève (SMA et déclaration préalable), limitation des droits et des moyens des représentants syndicaux élus ou désignés dans les instances. Le droit aux locaux syndicaux équipés n'existe pas et le barème de calcul du temps syndical minore les moyens accordés par le ministère de l'éducation nationale.

Ces atteintes au droit syndical sont inacceptables. Les entraves doivent être levées et les droits rétablis. Le SNUipp-

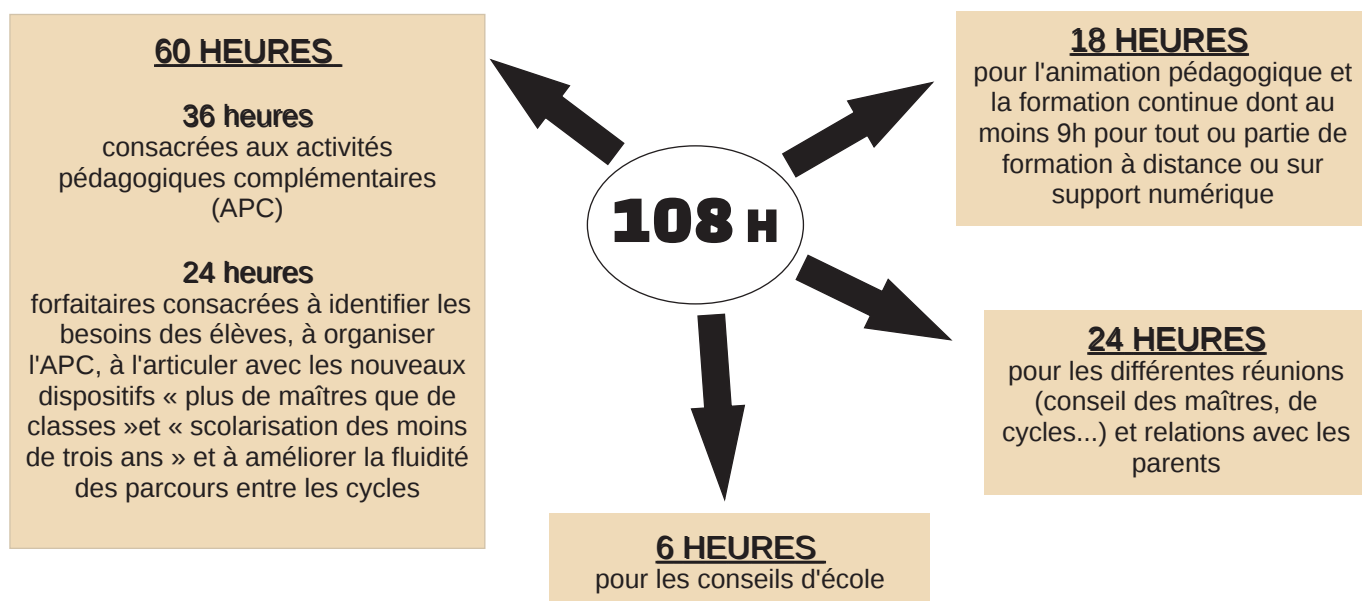
FSU demande notamment le droit de participation à une RIS par trimestre sur le temps de travail, y compris sur le temps de présence des élèves.

Il s'est adressé au ministre. Dans sa réponse, celui-ci confirme par écrit qu'il va mettre en place une discussion sur le sujet.

Le SNUipp, avec la FSU, revendique l'égalité du droit syndical pour tous les agents de la fonction publique, la levée de toutes les atteintes et le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux.

L'exercice du droit syndical est une affaire sérieuse dont la conquête constitue un gage pour un dialogue social constructif et revivifié.

LES 108H : DU NOUVEAU À CETTE RENTRÉE



APC : c'est vous qui décidez !

Les APC contiennent trois possibilités d'utilisation pour les enseignants et les équipes : activités d'aide et de soutien, accompagnement méthodologique, activités en lien avec le projet d'école.

Les équipes doivent pouvoir décider de l'utilisation de ces 36 heures comme elles le souhaitent. Elles sont les plus à même de juger ce qui est le plus utile à la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU est intervenu à tous les niveaux pour que ce temps soit à la main des équipes et qu'une confiance, s'appuyant sur l'autonomie pédagogique des équipes, soit restaurée. Il soutiendra toutes les équipes en ce sens.

Temps de travail : c'est 44 heures !!

Une étude de la DEPP publiée au mois de juillet 2013, confirmant un rapport de l'Inspection générale et une enquête du SNUipp-FSU, évalue le travail des enseignants du 1er degré à plus de 44 h semaine ! Cette étude met en lumière la quantité de « travail invisible » que font les enseignants du premier degré. Le ministère, en passant de 60 heures d'AP à 36 heures d'APC, libère 24 heures. C'est une première réponse mais elle est loin d'être satisfaisante et suffisante. Le SNUipp-FSU demande la prise en compte de la globalité de notre temps de travail qui ne cesse de s'alourdir et donc des réponses beaucoup plus ambitieuses et notamment que l'ensemble des 108 heures soit consacré au travail en équipe. Il est grand temps que les enseignants bénéficient d'évolutions concrètes pour améliorer la réussite des élèves et leurs conditions de travail.

L'I.S.A.E : début de revalorisation salariale ?... Mais il y a encore beaucoup à faire !

Lors de la réunion du 26 juin, le ministère a annoncé la création d'une indemnité de 400 euros par an et l'élargissement de l'accès à la hors classe.

L'indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves, sera versée aux enseignants des écoles élémentaires, maternelles (adjoints, directeurs, personnels des RASED et remplaçants) et des établissements spécialisés. Elle sera versée en deux fois : 200€ en décembre 2013 et 200€ en juin 2014. En sont exclus les conseillers pédagogiques au motif qu'ils n'exercent pas dans les écoles, et les enseignants qui exercent dans le second degré (SEGPA, EREA...) et perçoivent déjà une autre indemnité.

Le SNUipp-FSU a fermement rappelé que pour lui, cette indemnité dont le montant est totalement insuffisant, devait concerner tous les enseignants quelle que soit leur fonction. Il est nécessaire qu'elle soit revalorisée pour atteindre 1200€ par an.

Le ministre a également annoncé l'augmentation de 2 à 3 % pour le passage à la hors classe. Cette mesure sera effective à la rentrée 2013 et va concerner un peu plus de 2 200 collègues. Le ratio sera porté ensuite à 4% en 2014 (soit environ 8 900 collègues) et à 4,5% en 2015 (environ 10 100 collègues). Le SNUipp continue d'intervenir pour que tous les P.E puissent terminer leur carrière à l'indice

783, échelon terminal de la hors-classe.

A l'évidence, la campagne du SNUipp-FSU sur la nécessaire revalorisation des enseignants du 1er degré a marqué des points.

Le SNUipp avec la FSU continue de revendiquer la revalorisation du point d'indice qui est gelé depuis 4 ans : les salaires ont été amputés de 13 % de pouvoir d'achat depuis 2000.

Si ces mesures sont un premier pas vers une amélioration du pouvoir d'achat, elles sont insuffisantes d'autant plus qu'elles ne concernent pas tous les personnels.

Formation : ESPE, Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, vraiment à améliorer !

Les ESPE remplacent les IUFM à cette rentrée.

Symbole de la volonté affichée par le ministre de l'éducation de rétablir une véritable formation professionnelle, la réforme n'est néanmoins satisfaisante ni sur la forme, ni sur le fond. Mise en place dans la précipitation, manque de concertation, manque de garantie en terme de moyens d'assurer les missions, absence de cadre national des contenus de formation et de la structure des ESPE...

Les débutants en responsabilité

Cette année, deux promotions de débutants en formation seront en responsabilité sur le terrain, les PES et les étudiants M2 contractuels.

Les PES qui ont passé le concours 2013 tout en ayant validé un master, seront en classe dès la rentrée et auront durant l'année des périodes de formation. Ils seront évalués tout au long de l'année en vue de leur titularisation. Les étudiants M2 contractuels, qui sont admissibles au concours exceptionnel 2014, seront à tiers temps en responsabilité en classe. Ils

En cette rentrée, 5 ESPE ne présentent pas les garanties nécessaires et devront faire l'objet d'un suivi particulier des ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Bien d'autres sont en difficulté.

En l'état actuel, le SNUipp-FSU dénonce les conditions de mise en œuvre des ESPE. Il est indispensable de reprendre le dossier, en associant l'ensemble des personnels concernés et des usagers, et avec l'assurance du déblocage des moyens nécessaires à l'ensemble de leurs missions. Dans ce contexte, l'année qui vient doit être considérée comme une étape de transition pour toutes les ESPE.

devront préparer les épreuves d'admission du CRPE qui se dérouleront en juin 2014 et valider leur master 2.

Pour le SNUipp-FSU, c'est la logique de formation qui doit présider à leur année. Les PES doivent bénéficier de réels retours en formation initiale. Leur accompagnement doit être assuré par des PEMF plus nombreux qui doivent avoir les moyens d'assurer leurs missions (un réel tiers temps de décharge de classe). Les étudiants M2 contractuels doivent également bénéficier d'un accompagnement sur le terrain et d'une mise en responsabilité progressive.

Les Emplois Avenir Professeur (les E.A.P)

Le gouvernement a décidé de créer 4 000 Emplois Avenir Professeur pour permettre à des étudiants boursiers ou issus des zones difficiles d'accéder au métier d'enseignant.

Ces contrats de 12h pour effectuer des missions d'accompagnement dans les écoles et les établissements, prévoient une rémunération complémentaire aux bourses équivalent à un salaire moyen de 900€. A ce jour, seulement 2500 contrats d'Emplois Avenir professeur ont été signés sur les 4000 proposés.

Pour le SNUipp-FSU, si ce dispositif permet d'aider des étudiants de milieu modeste à devenir enseignant, il ne répond aucunement à un pré-recrutement donnant droit à un meilleur statut. Il est nécessaire de démocratiser l'accès au métier d'enseignant par des aides financières conséquentes et un pré recrutement sans contrepartie de travail dans les écoles.

Pas d'impasse sur une vraie formation continue !

Depuis un certain nombre d'années, nous assistons à la disparition progressive de la Formation Continue, remplacée d'abord hypocritement, puis ouvertement par les animations pédagogiques. Cette nouvelle année amène son lot de nouveautés .

Sur les 18 heures d'animation pédagogique, au moins la moitié pourra être consacrée à la formation à distance. Une plateforme ministérielle « M@gister » a été créée pour l'occasion mais ne sera pas opérationnelle avant janvier 2014.

Des parcours de formation à distance pourquoi pas, mais ils doivent être de qualité, répondre aux besoins du terrain et faire l'objet d'accompagnement en présentiel à certaines étapes.

Surtout, ils ne peuvent pas remplacer les sessions de stages de formation continue. Ceux-ci sont indispensables si l'on veut que l'école change. Cela nécessite le retour de plans départementaux de formation ambitieux et des moyens pour assurer les remplacements et les frais de déplacement. Être enseignant est un métier qui s'apprend tout au long de sa carrière et cela passe donc par une formation continue de qualité.



NOUVEAUX PROGRAMMES EN 2015 :

Les enseignants sont consultés... seront-ils entendus ?

Les enseignants sont consultés entre le 23 septembre et le 18 octobre sur le bilan des programmes de 2008.

Pour le SNUipp-FSU, qui met des outils à la disposition des équipes, liberté et souplesse devront prévaloir dans l'organisation de cette consultation.

Première étape dans le travail d'élaboration des nouveaux programmes, les enseignants des écoles seront consultés sur le bilan à tirer de ceux mis en place en 2008. Cette consultation se déroulera selon les départements entre le 23 septembre et le 18 octobre, à partir d'un questionnaire en ligne sur le site Eduscol.

LES QUESTIONS :

- Quels sont selon vous les principales qualités et les principaux défauts de ces programmes ?
- Quelles sont les parties des programmes dont l'application vous a semblé difficile, pourquoi ?
- Quels sont les éléments que vous souhaiteriez voir conservés ?
- Quelles sont vos suggestions pour les prochains programmes ?

Les résultats de cette consultation devraient être rendus publics en novembre et serviront de base au travail du Conseil Supérieur des Programmes chargé de leur réécriture, pour une

mise en œuvre à l'horizon 2015.

BESOIN DE SOUPLESSE

Le SNUIPP vient de renouveler sa demande de banalisation d'au moins une demi-journée sur le temps de classe. Finalement, un « forfait » de trois heures sera déduit des nouvelles 24 heures annuelles liées à la concertation. Le SNUipp persiste néanmoins à demander que ce forfait de trois heures libère une demi-journée de classe programmée le mercredi 13 novembre ou le 11 juin.

Quoi qu'il en soit, pour le syndicat, cette consultation ne saurait constituer une charge de travail supplémentaire pour les enseignants. Pas de contrôles tatillons, ni d'horaires imposés aux équipes, notamment le mercredi après-midi. Elles doivent bénéficier des souplesses et libertés nécessaires pour organiser au mieux ces temps d'analyse collective.

DES RESSOURCES POUR LES ÉCOLES

Afin d'alimenter la réflexion des équipes et de les aider à remplir le questionnaire, le SNUipp va dans les jours qui viennent, ouvrir sur snuipp.fr un espace dédié aux programmes alimenté par des contributions de chercheurs. Un numéro spécial de "Fenêtres sur cours" arrivera aussi tout prochainement dans les écoles sur ce même sujet.

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT D'ÉCOLE :

Ouvrir réellement le chantier

Depuis trop longtemps, nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction essentielle au bon fonctionnement de l'école. Les groupes de travail qui se tiendront au ministère de septembre à décembre doivent aboutir concrètement à une amélioration significative des conditions d'exercice.

La réflexion va s'effectuer autour de trois axes : les missions du directeur, l'accompagnement du parcours professionnel, la valorisation de la fonction (avancement, décharges).

Ce chantier est d'importance. Au SNUipp-FSU, nous estimons qu'il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école nécessite une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées.

Il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique de directeur : l'explicite à travers sa définition réglementaire des missions comme l'implicite à travers son activité réelle.

Il faut admettre que la question du temps est un enjeu majeur.

Toutes les écoles doivent bénéficier de temps de décharge et les seuils doivent être abaissés. Un allègement de la charge de travail est aussi nécessaire.

Une redéfinition des missions et une clarification des responsabilités sont également indispensables.

La formation n'est pas à la hauteur de ce que l'on demande aux directeurs. Une véritable formation initiale et continue aux différentes dimensions de ce travail spécifique doit être mise en place.

Reconnaître la fonction, c'est aussi la revaloriser. Les indemnités doivent être mises sur la table.

L'aide administrative en déshérence depuis plusieurs années va retrouver du souffle à cette rentrée avec la création de 10 000 emplois aidés. C'est une première réponse à l'urgence mais au-delà, il faut se pencher sérieusement sur la généralisation et la création d'emplois pérennes.

ÉDUCATION PRIORITAIRE :

Pour une vraie relance

La relance d'une politique d'éducation prioritaire va passer par une révision de la carte des écoles et des collèges qui en relèvent. L'amélioration des conditions de travail et l'indemnisation de leurs enseignants font également partie des réflexions en cours.

Pour le SNUipp-FSU, des moyens sont aussi à mettre en œuvre pour parvenir dans nos classes à résorber les écarts

de résultats entre les élèves relevant de l'éducation prioritaire et ceux des autres écoles.

Des assises de l'éducation prioritaire se tiendront dans tous les départements et académies à l'automne 2013. Nous devons y prendre toute notre place pour qu'une vraie relance soit effective dès la rentrée 2014, prenant en compte les spécificités de l'éducation prioritaire dans les zones urbaines et rurales. Cela nécessite de développer la scolarisation des moins de trois ans, de travailler à la réduction des effectifs et de libérer du

temps pour les équipes afin de leur permettre de travailler de manière plus collective et avec les nombreux partenaires. Une formation continue et un accompagnement constituent également des incontournables pour améliorer les pratiques et construire des projets porteurs de réussite pour tous les élèves.

Prenons-y toute notre place ! La réussite de tous les élèves se joue notamment dans nos écoles d'éducation prioritaire !

AGENDA DES CONCERTATIONS

Le 16 Juillet dernier, le Ministre de l'Education nationale a réuni l'ensemble des organisations syndicales pour présenter son agenda de discussions sur l'école.

DISCUSSIONS SUR LES MÉTIERS DE SEPTEMBRE 2013 À FÉVRIER 2014.

- Versant « pédagogique » concernant l'école primaire : la rénovation des programmes, l'école maternelle, le plus de maîtres que de classes (mise en place d'un « comité de suivi »), la mise en place progressive du conseil école-collège, la réforme des rythmes et celle de la formation des enseignants (mise en place d'un « comité de suivi »). Le ministre a aussi annoncé l'ouverture de nouveaux chantiers dès l'automne sur l'Education prioritaire, la rénovation du collège entre autres.

- Versant « personnels » concernant les métiers et les parcours professionnels des enseignants : 13 groupes de travail sont prévus dont 5 concernant directement le primaire : directeurs d'école ; professeurs des écoles (formation continue) ; Rased ; formateurs ; conseillers pédagogiques.

Le SNUipp-FSU a pris note de ces

chantiers ouverts par le Ministre qui correspondent à des demandes que nous avons formulées lors des discussions précédentes. En séance, nous avons obtenu l'ouverture du chantier sur les PE qui traitera en particulier de la formation continue, qui constitue une priorité pour le SNUipp. On ne changera pas l'école en se limitant à des parcours de formation à distance comme l'envisage le ministère avec la plateforme « magistère ».

Cet agenda engage le Ministre. Ces concertations doivent déboucher sur des évolutions significatives et positives pour l'école comme pour les personnels.

DISCUSSIONS SUR LES PROGRAMMES : C'EST TOUT DE SUITE (VOIR PAGE 6)

Cette première étape est pour nous indispensable. Le point de vue des professionnels de terrain doit nourrir la réflexion du travail du Conseil Supérieur des Programmes qui doit s'engager sur la rénovation des programmes pour la rentrée 2015.

Avec la FSU, nous avons porté la nécessité de faire un bilan des recrutements aux différents concours effectués cette année, afin de voir les difficultés rencontrées et d'envisager

des améliorations (pré-recrutements, AED...). Le Ministre a accepté cette proposition.

Le SNUipp-FSU s'est aussi adressé au Ministre pointant que la priorité au primaire ne pouvait se résumer à une réforme des rythmes particulièrement mal engagée...

Il est grand temps que les enseignants bénéficient d'évolutions concrètes pour améliorer la réussite des élèves et leurs conditions de travail. Ce qui nécessite notamment :

- une lisibilité des orientations éducatives qui doivent faire l'objet de concertation avec les personnels ;

- une formation continue réabondée, revivifiée et offerte à tous ;

- une confiance s'appuyant sur l'autonomie pédagogique des équipes et la fin de toute dérive caporaliste.

(1) Ce rendez-vous avec les organisations sera renouvelé au cours de l'année prochaine.

SE SYNDIQUER...

S'INFORMER

Recevoir les différentes publications du SNUIPP, nationales et départementales, sur des sujets ancrés dans la réalité, proches de mes préoccupations (affectations, promotions, législation) mais aussi plus larges (évolution du métier, finalités de la profession)

Se syndiquer c'est pouvoir être informé.

ÉCHANGER ET PROPOSER

Les syndiqués peuvent participer aux conseils syndicaux, aux congrès, y rencontrer des collègues et faire des propositions.

Se syndiquer c'est sortir de l'isolement dans le contexte d'un métier difficile et choisir la solidarité.

AGIR ET OBTENIR

En se syndiquant on sort de la "rouspétance" pour passer à l'action collective pour la profession ou pour la défense individuelle des collègues.

Se syndiquer c'est participer au mouvement de défense des services publics.

FAIRE ÉVOLUER LE MÉTIER.

Le SNUIPP impulse des débats organisés avec la profession, les parents et les chercheurs en posant toujours la question de la transformation de l'école pour assurer la réussite de tous les citoyens de demain.

Se syndiquer c'est refuser de subir.

POUR FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Les élus du personnel SNUIPP qui siègent en CAPD ou en CTSD sur les questions relatives au mouvement à l'avancement, aux mutations et à la carte scolaire représentent l'ensemble de la profession lors de ces instances pour exprimer et défendre ses revendications.

Se syndiquer c'est être défendu face à l'administration.

ASSURER AU SNUIPP SA FORCE ET SON INDÉPENDANCE.

La force d'un syndicat c'est avant tout le nombre de ses adhérents. Une cotisation proportionnelle à son salaire dont 66% est déductible de l'impôt sur le revenu, donne au SNUIPP les moyens de fonctionner : éditer et acheminer les bulletins, financer les actions et couvrir les charges de la section.

Se syndiquer c'est permettre l'activité syndicale.

SNUipp-FSU 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2013-2014

48 RUE VICTOR HUGO – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES – TEL : 0324376574 – MEL : snu08@snuipp.fr

Nom :											
Nom de jeune fille :											
Prénom :	Tél :										
Date de naissance :	Sexe : ☐ M ☐ F										
Adresse personnelle :											
Adresse électronique :											
Établissement scolaire :											
Catégorie professionnelle :											
choisissez : Instit., PE., PE. Hors classe, PE. Classe except., PE. Spécialisé, PEGC Classe except., Assistant d'éducation, Retraité, autre....											
Emploi :											
Choisissez : Adjoint mat., Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, Enseignant en établissement, Enseignant en RASED, Remplacement....											
Échelon au 1/09/2013 :											
Travaillez-vous à temps partiel ? ☐ oui ☐ non											
Nomination à titre ☐ définitif ☐ provisoire											
Montant de la cotisation :	Caisse de solidarité (libre) :										
Montant total à verser :											
☐ chèque	☐ Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B										
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement											
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2013 (avril-mai 2014).

☐ Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

☐ Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :

Prof. des Ecoles	
échelon	cotisation
3	124 €
4	131 €
5	137 €
6	146 €
7	154 €
8	164 €
9	175 €
10	188 €
11	201 €
Hors- classe	
5	212 €
6	225 €
7	237 €

Instituteurs	
échelon	cotisation
7	127 €
8	134 €
9	141 €
10	148 €
11	161 €
Stagiaires	
M1	35 €
M2	75 €

P.E.G.C					
classe normale		Hors classe		classe except.	
échelon	cotis.	échelon	cotis.	échelon	cotis.
8	139 €	1	142 €	1	187 €
9	146 €	2	149 €	2	201 €
10	154 €	3	157 €	3	211 €
11	163 €	4	165 €	4	224 €
		5	187 €	5	236 €
		6	200 €		

Retraités	
pension < 1300 €	91 €
de 1300 à 1500 €	100 €
de 1500 à 1700 €	116 €
de 1700 à 1900 €	126 €
De 1900 à 2100 €	140 €
> à 2100 €	150 €

☐ Temps partiel 50 %
(Demi-cotisation avec un minimum de 92 €)

☐ Temps partiel (autre quotité)
(cotisation au pro-rata de la quotité)

MAJORATIONS	
À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.	
Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	7 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	11 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	14 €
Directeur adjoint SEGPA	17 €